

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**CONSEIL MUNICIPAL**

27 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept septembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odyssée au Bois Cesbron après convocation légale en date du dix-sept septembre deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Jean-Yves ROUX, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN,

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Catherine LE TRIONNAIRE	donne procuration à	Mme Dominique VIGNAUX
M. Morvan DUPONT	donne procuration à	M. Yann GUILLON
M. Francis WETTA	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Cyrienne FOUQUET-HENRI	donne procuration à	Mme Maryse PIVAUT
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à	M. Thierry BOUTIN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

29. Renouveauement du Projet Educatif de Territoire (PEDT)

Monsieur GUILLON rapporte :

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) a été initié dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Il s'agit d'un instrument souple et adaptable aux territoires dont l'ambition est de favoriser les partenariats et la complémentarité des temps éducatifs.

Pour la Ville d'Orvault, le PEDT s'inscrit dans la continuité du Projet Educatif Global (PEG), comme un « volet » à part entière de ce dernier. Il concerne plus spécifiquement les axes éducatifs et l'architecture de l'organisation des temps périscolaires, à savoir les accueils périscolaires du matin, midi et soir ainsi que les accueils de loisirs des mercredis après-midi (cf. Plan Mercredi intégré au PEDT).

Après six années de mise en œuvre des rythmes scolaires, et dans un contexte de maintien des semaines scolaires à 4,5 jours sur la Commune, il est proposé de renouveler le Projet Educatif de Territoire (PEDT) pour la prochaine période triennale (années scolaires 2021-2022 ; 2022-2023 ; 2023-2024).

I. MOTIFS DU RENOUVELLEMENT

A. Une ambition éducative municipale affirmée

Le PEDT est un outil cadre au service de la réussite éducative et du bien-être des enfants. Il favorise l'implication des familles et la collaboration avec les partenaires à la fois internes et externes (services municipaux, Education nationale, tissu associatif local...). Il témoigne par ailleurs de la volonté municipale d'offrir des temps de loisirs éducatifs de qualité pour tous les enfants, dans le cadre d'une culture du « vivre ensemble » et le partage des valeurs de la République.

B. Un soutien financier de la part de l'Etat

L'adoption de ce nouveau PEDT permet le maintien :

- Des financements de l'Etat au titre du fonds de compensation des rythmes scolaires ;
- Des taux d'encadrements dérogatoires fixés par la réglementation pour les accueils périscolaires.

II. LES AXES DU NOUVEAU PEDT

A. Bilan

L'évaluation du déploiement des axes du PEDT au cours des trois dernières années scolaires est fortement impactée par la pandémie de COVID-19, les différentes périodes de confinement survenues depuis mars 2020 et les contraintes sanitaires

qui ont pesées sur l'organisation des activités et la fréquentation des accueils périscolaires (cf. Annexe 1 – Bilan quantitatif).

B. Perspectives

Le nouveau PEDT s'inscrit dans la continuité du précédent, en s'appuyant sur les objectifs du PEG et sur le bilan des actions menées dans ce cadre depuis les trois dernières années.

Les principaux chantiers éducatifs retenus pour la période 2021 à 2024 reposent sur :

- **L'évaluation et le renouvellement du Projet Educatif Global en 2022 ;**
- **La mise en œuvre du « Carnet de route Citoyen » (cycle 3) ;**
- **Une appropriation renforcée du référentiel des Compétences Psychosociales (CPS) par les acteurs éducatifs ;**
- **Des temps de formation et de partage entre professionnels en vue de renforcer la qualité du temps de la pause méridienne, dans sa dimension éducative.**

DECISION

Sur proposition de la commission Enfance Jeunesse et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Monsieur DERRIEN s'étant absenté pour le vote :

- **VALIDE** le nouveau Projet Educatif de Territoire.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en

Préfecture le : 28 SEP. 2021

Et par publication le : 28 SEP. 2021

Extrait certifié conforme

Orvault, le 28 septembre 2021

Pour le Maire

Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE

– ANNEXE 1 - BILAN DU PEDT 2018 à 2021

Evolution de la fréquentation des accueils périscolaires et ALSH mercredi :

Freq. Moy. Accueil périscolaire	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Evolution sur la période
Matin	435	368	385	-11.49 %
Soir	902	761	885	-1.88 %
Total	1337	1129	1270	-5.01 %

Freq. Moy. Pause méridienne	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Evolution sur la période
	1555	1337	1548	-0.45 %

Freq. Moy. ALSH Mercredi	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Evolution sur la période
	367	260	255	-30.52 %

L'effet COVID est notoire avec une fréquentation moyenne impactée par la première période de confinement total en mars et avril 2020 (avec un seul accueil destiné aux enfants prioritaires) et par la seconde période caractérisée par un retour progressif des enfants à l'école, du 14 mai au 3 juillet 2020.

La rentrée scolaire 2020 a vu les effectifs remonter mais pas au niveau d'avant le confinement. Il s'agit probablement des effets conjugués du télétravail et de la volonté de certains parents de limiter les temps d'accueil collectif pour leurs enfants.

Les Ateliers de Loisirs Educatifs (ALE) :

Lors des temps de pause méridienne et d'accueil périscolaire du soir, la Ville met en place des activités selon 3 organisations possibles :

- Activité libre : jeux en intérieur ou extérieur selon les choix de l'enfant ;
- Atelier sans inscription : activité constituée d'une seule séance ;
- Atelier de Loisir Educatif (ALE), avec inscription (majoritairement pour les enfants d'âge élémentaire): l'ALE se déroule sur plusieurs séances. Une fois le choix de l'enfant réalisé, l'équipe d'animation périscolaire informe par écrit la famille qui valide l'inscription.

Ces activités sont orientées autour de six thématiques :

- Atelier artistique et culturel ;
- Atelier sportif ;
- Atelier scientifique ;
- Atelier numérique ;
- Atelier développement durable ;
- Atelier jeux de société.

De septembre 2018 à mars 2020, le nombre moyen d'ateliers proposés s'élève à 7 cycles par groupe scolaire et par période de vacances à vacances, soit 245 par année scolaire.

L'organisation des ateliers de loisirs éducatifs a ensuite été fortement pénalisée par la mise en œuvre des différents protocoles sanitaires. En effet, le non brassage strict des groupes ne permettait plus d'accueillir des enfants de classes différentes au sein d'une même activité. Les créneaux d'une même activité ont dû être multipliés diminuant de fait la diversité. De plus, les conditions de partage du matériel, d'abord interdit puis fortement déconseillé, ont obligé à fortement réduire les effectifs dans chaque atelier.

ANNEXE 2 : PEDT 2021 à 2024

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL de la ville d'ORVAULT

Le dossier de demande de la collectivité comprend (case à cocher)

- ☐ uniquement un projet éducatif de territoire (PEDT) sans Plan Mercredi
☒ un projet éducatif de territoire (PEDT) et un Plan Mercredi. Dans ce cas vous devez nécessairement renseigner les pages 6, 7 et 8 liées au plan mercredi

DONNEES GENERALES et OBJECTIFS DU PROJET

TERRITOIRE ET PUBLICS

Territoire du PEDT :

Commune d'Orvault

Indiquez si le territoire se situe en zone prioritaire (précisez si c'est le cas):

Quartier Plaisance en contrat ville

Public concerné : tous les enfants d'âge primaire.

Nombre total d'enfants : 2136 Tranche d'âge : 3/12 ans

Niveau maternelle : 778

Niveau élémentaire : 1358

Niveau secondaire :

Autres :

LES OBJECTIFS

Présenter les objectifs éducatifs actualisés et partagés du PEDT pour les trois prochaines années :

Objectifs du PEG 2018-2022

Un environnement bienveillant, sécurisant et facilitateur

Une ouverture aux autres et au monde

La construction d'individus épanouis

Des adultes référents et des institutions qui agissent en cohérence

Des parents acteurs de l'éducation

PILOTAGE DU PROJET

Le pilotage et la coordination sont incontournables pour la réussite du projet.

Nom et prénom du correspondant : Yann GUILLON

Fonction : Adjoint - Délégué à l'enfance et à l'éducation

Adresse : 9 rue Marcel Deniau - CS 70616 - 44706 - ORVAULT CEDEX

Téléphone : 02 51 78 33 00

Adresse électronique : DEEJ-VIE-SCOLAIRE@mairie-orvault.fr et deej@mairie-orvault.fr

Structure de pilotage : elle est représentative de toutes les composantes éducatives locales ; écoles, collèges et associations sont à solliciter. Il est nécessaire d'en définir le rôle, les attributions et le fonctionnement

Rôles et attribution de la structure de pilotage :

- COPIL : Définir les orientations stratégiques éducatives

- Groupe technique (GT) : mise en œuvre

Composition de la structure de pilotage :

- COPIL (Structure identique au Projet éducatif global) :

Adjoint délégué à l'enfance et à l'éducation, adjoint délégué à la jeunesse, à la politique de la ville et à la tranquillité publique, adjointe déléguée à la culture, adjointe déléguée à la transition écologique, adjointe déléguée à la cohésion sociale, adjoint délégué aux sports.

- Groupe technique : responsables des services vie scolaire, projets éducatifs, enfance jeunesse, sports, éducation au développement durable, école des Musiques.

- Réunions annuelles avec les directeurs d'écoles et l'EN ; les représentants de parents d'élèves.

Modalités de fonctionnement du comité de pilotage (mise en place éventuelle d'un COPIL, de commissions, etc.) : (une fréquence d'au moins 2 réunions par an est souhaitable)

Coordination technique du projet

Nom et prénom du coordinateur : BOMPAS Mathieu

Fonction : Chargé de mission projets éducatifs

Adresse : 9 rue Marcel Deniau - CS 70616 - 44706 - ORVAULT CEDEX

Téléphone : 0251783300

Adresse électronique : PEG@mairie-orvault.fr

Pourcentage estimé en équivalence temps plein consacrée à la coordination professionnelle du PEDT ? chargé de mission à 100% sur le PEG dont fait partie le PEDT.

METHODE, ACTEURS et COMMUNICATION

LE BILAN DU PROJET PRECEDENT (à joindre sous forme libre)

Si vous aviez déjà un PEDT, présentez sous forme libre le bilan des trois précédentes années :

Les axes d'évolution prévus étaient :

Développer la communication à destination des familles :

Il s'agissait d'une demande forte des usagers en attente d'informations en amont et en aval des différents projets menés sur la ville.

Cette demande correspond aux objectifs de la ville qui souhaite valoriser son action dans le cadre du PEG. Les canaux de communication habituels étant déjà optimisés, la ville cherche toujours à rendre l'information encore plus accessible. Cette volonté est renforcée par le fait que l'utilisateur (aussi citoyen et consommateur) baigne dans un système de communication dont il devient de plus en plus la cible. La démarche de recherche active d'informations pourtant accessibles, s'estompe au profit d'une posture de receveur qui attend des informations pertinentes adaptées à son profil. Il faut donc trouver comment atteindre l'utilisateur efficacement, presque personnellement, tout en résolvant le contenu dans le projet global. Typiquement, une campagne d'affichage pour une conférence dans le cadre du PEG n'est pas suffisante. Un mailing ciblé avec des explications faisant référence au quotidien de l'utilisateur est plus parlant donc plus pertinent.

De plus, le contexte sanitaire et les protocoles en résultant, ont considérablement réduit les opportunités d'échange avec la population, renforçant un peu plus le phénomène ci-dessus.

La ville a donc re-questionné les outils existants, en ajoutant certains et en modifiant d'autres.

- Calicots ALSH : dans un souci d'harmonisation de clarification et de vulgarisation des projets pédagogiques et de l'action menée par les équipes d'animation, un modèle unique d'affichage a été créé et étendu à tous les accueils de loisirs du mercredi, et des petites et grandes vacances. L'attente est forte car les projets d'animation changent, tout comme les équipes et le lieux d'accueil des enfants. Cette espace de communication permet aussi la mise en valeur des actions quotidiennes.

- Les Niouzes : lettre d'information numérique classique à laquelle les usagers peuvent s'abonner. La rubrique la plus consultée étant celle donnant accès aux photos réalisées pendant les activités proposées aux enfants.

- Les conseils d'écoles : ils sont un lieu de communication habituel avec les usagers, par le biais des parents élus dans un premier temps puis par le biais des comptes rendus. Les responsables de site (directeur d'ACM) sont invités à tous les conseils d'écoles au cours desquels ils présentent le projet pédagogique, les projets d'animation et les bilans.

- Les fiches navettes des ALE (ou TAP) permettent aux parents de prendre connaissances des activités proposées et surtout de celles retenues par leur enfant. Il s'agit là d'une information à posteriori afin d'éviter l'intervention des parents dans le choix de l'enfant et de permettre à ce dernier la construction de ce choix en pleine conscience. Cette démarche peut être interprétée comme un manque d'information par les parents.

- Les conférences du PEG : elles permettent de communiquer sur la volonté de la ville de se situer une dynamique de prospective éducative. Elles permettent aussi d'inviter les membres de la communauté éducative à se questionner sur leurs propres pratiques sans aucune volonté d'ingérence, mais plutôt de cohérence éducative. Les conférences du PEG : en présentiel, « l'autorité », « Enfants connectés, adultes avisés / Bien accompagner l'usage des écrans », « Le harcèlement entre enfants et jeunes, le comprendre pour agir ensemble » et en ligne <https://www.youtube.com/watch?v=ozOyQzd5MV8>.

Certains accueils périscolaires mettent en place un blog ou un journal des temps périscolaires.

Une communication par voie d'affichage est organisée dans chaque accueil périscolaire.

Le contact régulier avec les familles est privilégié au quotidien entre le Responsable des temps périscolaires ou les animateurs et les familles.

Les parents sont invités régulièrement à participer à des défis qu'ils doivent réaliser directement sur les lieux d'accueils ou de manière différée à domicile. Il s'agit d'un moyen efficace d'attirer les parents par le jeu et de les amener parfois à prendre connaissance de la structuration des projets.

Développer le partenariat avec l'Education nationale en accentuant la complémentarité entre les Projets pédagogiques périscolaires et les Projets d'écoles :

Cet objectif reste d'actualité car, même écrits, les projets vivent grâce aux personnes en fonction. Or le suivi des projets et leur complémentarité peuvent pâtir du turnover des personnels. C'est pour cela, qu'à chaque rentrée, les responsables de site rencontrent les directrices et directeurs d'écoles pour faire le point et réadapter les objectifs en fonction des moyens humains et financiers alloués pour l'année. La volonté est d'agir ensemble, notamment dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Le domaine 3, « La formation de la personne et du citoyen » est le point de convergence majeur entre l'école et l'animation socioculturelle. C'est donc en priorité sur ce point que les responsables tentent de créer des ponts entre projets d'écoles et projets pédagogiques.

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

La complémentarité se construit aussi grâce à la collaboration au sein des conseils d'écoles, des équipes éducatives, des équipes de suivi de scolarité, auxquels la ville est régulièrement associée par la présence des responsables de site.

La convention avec le réseau CANOPé permet de développer une culture pédagogique commune en participant à des formations destinées à tous les membres de la communauté éducative. Cette convention prévoit un minimum de 4 sessions par an, soit 40 places largement pourvues par les animatrices et animateurs. Il peut s'agir de thématiques du catalogue ou de séquences sur mesures.

Depuis septembre 2020, 2 postes de coordonnateurs ont été créés. Ils ont parmi leurs nombreuses missions, l'évaluation des ATSEM et ont pu développer un partenariat efficace avec les enseignantes et enseignants qui forment les binômes en maternelle. Cela crée un point fort de convergence quant aux attentes en termes de posture professionnelle éducative, constituant une base solide qui permettra peut-être de renforcer ce partenariat et de l'étendre aux différents projets.

Car, la principale difficulté réside aujourd'hui dans l'écart important qui existe entre des projets d'école articulés principalement autour des objectifs d'apprentissage des disciplines scolaires et des projets pédagogiques relevant plus de l'éducation populaire.

Poursuivre la recherche d'équilibre entre les différents types d'activités proposées en lien avec les besoins et attentes des enfants (thématiques proposées ; formes des ateliers : ALE avec inscription ou activités sans inscription).

Les activités avec inscriptions ont pu être vues un moment comme le graal pour mettre en place une progression, solliciter l'engagement de l'enfant, l'aider à faire des choix et à prendre des responsabilités. Néanmoins la périodicité de vacances à vacances peut paraître longue pour certains et la notion d'engagement un peu effrayante dans un premier temps pour d'autres formant ainsi une sorte de barrière empêchant inconsciemment ces enfants de participer. Les évaluations de fin de cycle et les échanges informels entre enfants et adultes ont permis de mettre la lumière sur ce phénomène.

La durée des cycles d'activité a donc été modifiée pour une partie et la part des activités sans inscriptions augmentée. L'objectif est de répondre au mieux à la capacité des enfants à se mobiliser, à l'énergie et l'attention qu'ils acceptent de mettre en œuvre, tout en acceptant que celles-ci puissent varier d'une période à l'autre pour des raisons liées à l'enfant et/ou à son environnement.

LA METHODE D'EVALUATION document d'aide à l'évaluation du PEDT

Éléments prévus pour réaliser l'évaluation du projet lors des prochaines années

Le renouvellement du PEG en 2022 sera aussi l'occasion d'évaluer les objectifs du PEDT. La démarche s'appuiera, comme pour l'exercice précédent, sur une large consultation des enfants, des parents, des professionnels et des bénévoles membres de la communauté éducative.

LES CHANTIERS EDUCATIFS CONCRETS RETENUS

En lien avec les objectifs, présenter les principales actions éducatives concrètes retenues pour les trois prochaines années :

Renouvellement du PEG
Conception et mise en œuvre d'un carnet du citoyen (cycle 3)
Pause méridienne éducative
Développement des compétences psychosociales

ACTEURS MOBILISES POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET

Les partenaires institutionnels :

- CAF
- DRAJES Pays de la Loire
- DSDEN

Partenaires associatifs (citez les associations mobilisées):

- Associations de parents d'élèves
- Centres sociaux culturels de la Bugallière et de Plaisance
- Amicales laïques du Bois Saint Louis et de la Ferrière
- Salentine Coup d'pouce (accompagnement scolaire)
- Association d'entraide scolaire
- L'ensemble des associations qui s'engageraient dans la démarche formalisée par la Ville
- CCJ

Services de la collectivité territoriale :

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

- Directions des affaires culturelles et des sports
 - Ecole des musiques
 - Service d'éducation au développement durable
 - Service communication
- Autres partenaires :
- CANOPé

LA PLACE DES PARENTS

Les différents modes, moments et espaces pour la communication, la concertation/ les échanges avec les parents : **Comment les parents sont associés au projet ? Comment sont-ils informés ?**

Existant :

Thématique abordée plus haut

Perspectives :

COMMUNICATION DU PEDT ET DE SES ACTIONS

Quelles modalités et supports (papier, numérique, panneau d'affichage...) sont mobilisés pour informer sur le PEDT ?

Existant :

Perspectives :

PEDT ET AUTRES LEVIERS EDUCATIFS SUR LE TERRITOIRE

PEDT et les autres programmes, dispositifs, ou instances éducatifs sur votre territoire

Préciser l'articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants : Projet éducatif local (PEL), Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), Commission locale, Autres ...

Existant :

Le PEDT est conçu comme un volet à part entière du Projet Educatif Global (PEG) 2018-2022.

Perspectives :

Evaluation du PEG en 2022

PEDT et la Convention Territoriale Globale (CTG)

Préciser l'articulation entre le PEDT et la CTG

Existant :

Parmi les 7 objectifs de la CTG (2020) 3 sont en articulation totale avec le PEDT :

L'accueil du handicap

- Développer une démarche inclusive d'accueil des enfants porteurs d'un handicap dans les structures municipales en lien avec les acteurs éducatifs

Parentalité

- Renforcer la thématique parentalité avec une réflexion plus spécifique en lien avec les acteurs éducatifs

- Créer un second Laep au sud du territoire

L'accompagnement à la scolarité

- Accompagner l'ensemble des acteurs d'accompagnement à la scolarité

- S'appuyer sur la charte nationale Cnaf et locale co-construite avec les acteurs du territoire

- Participer au comité de pilotage Clas

Perspectives :

Prolongement des actions ci-dessus

PEDT et projet(s) d'école(s) publiques et privées

Quelles sont les articulations et les liens avec le(s) projet(s) d'école (cohérence, complémentarité, axes communs...) ?

Existant :

Les directeurs-rices d'accueils de loisirs périscolaires ont pour mission de rencontrer les directeurs-rices d'écoles pour travailler sur la cohérence éducative des projets notamment sur les règles de vie, les conseils d'enfants, la mise en place d'action communes et/ou complémentaires, le partage d'information, la communication et les échanges avec les usagers.

Un projet important sur le climat scolaire a pu ainsi voir le jour à l'école élémentaire du Vieux Chêne. Un second va démarrer en septembre 2021 à l'école élémentaire de la Ferrière.

Les échanges entre les différents acteurs permettent la coordination des différents créneaux horaires et des contenus afin d'éviter d'éventuelles redondances entre les TAP et les APC notamment.

Perspectives :

Parcours éducatifs (PEAC, parcours citoyen, parcours santé, parcours avenir)

Comment votre projet prend en compte ou construit des parcours éducatifs pour les enfants ?

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

Existant :

Perspectives :

Le parcours de l'enfant sera matérialisé par le « carnet de route citoyen » qui est cours d'élaboration.

Education Citoyenneté, Laïcité et valeurs de la République

Comment la transmission des valeurs républicaines et l'exercice de la citoyenneté se sont traduits dans votre PEDT et dans les actions éducatives ?

Existant :

Formation des Coordonnateurs + chargé de mission PEG aux « valeurs de la république et laïcité »

Utilisation des moyens d'expression et de prise de décision démocratiques au sein des ACM (espaces d'expression, isolements urnes...) afin de donner la possibilité aux enfants d'agir sur leur environnement.

Perspectives :

Formation animateurs aux « valeurs de la république et laïcité »

Prise en compte du handicap

Quelle prise en compte des enfants en situation de handicap (situations repérées, continuité des prises en charge, information aux parents, organisation spécifique, locaux et matériel adaptés, formation des personnels...) ?

Existant :

>La Ville d'Orvault accorde une attention particulière à l'intégration des enfants en situation de handicap ou souffrant de troubles du comportement. Si tel est le cas, dans l'intérêt de l'enfant, les familles sont invitées à mentionner cette information sur la Fiche sanitaire de liaison de l'enfant. Le service administratif Vie scolaire/Jeunesse et le responsable de site peuvent être sollicités afin d'évaluer les moyens à mettre en œuvre pour permettre un accueil en lien avec les particularités de l'enfant.

Dans des cas plus rares, la situation de handicap est découverte sur le terrain. Les équipes sont alors amenées à instaurer un climat de confiance et à orienter les parents notamment grâce au guide « éducation et parentalité » créé par la ville.

https://www.orvault.fr/sites/default/files/education_et_parentalite_-_le_guide_web_0.pdf

>Chaque situation est évaluée au cas par cas ; de ce fait, les modalités d'accueils dépendent des capacités de la Ville à mobiliser les moyens nécessaires à la bonne organisation de l'accueil de l'enfant. Une rencontre est organisée avec les parents. Un document cadre est rempli avec eux et permet de détailler très précisément les besoins de l'enfant. Des bilans sont réalisés régulièrement et permettent d'adapter l'action des équipes à l'évolution de l'enfant.

>Une convention existe avec Handisup, qui permet dans certains cas de bénéficier de la présence personnes expérimentées pour les enfants en ayant le plus besoin. Handisup est aussi intervenu dans la formation des équipes d'animation, notamment dans la posture et le langage à adopter avec les parents d'enfants différents.

Perspectives :

Poursuite de la démarche engagée dans l'approche qualitative de l'accueil de l'enfant et dans l'intérêt des familles, ce qu'elles soulignent d'ailleurs régulièrement.

PEDT et publics adolescents

Quelle(s) prise(s) en compte des publics adolescents (collégiens voire lycéens) dans votre PEDT ?

Existant :

L'attention portée aux publics adolescents et la prise en compte de leurs besoins fait partie intégrante du Projet Educatif Global de la Ville, dont les ambitions sont déclinées dans le volet Jeunesse du PEG :

https://www.orvault.fr/sites/default/files/cab_a4_projet_educatif_2018-2022_jeunesse_bal.pdf

- Promouvoir des espaces d'écoute et d'accompagnement des jeunes
- Favoriser l'épanouissement personnel et la valorisation des compétences des jeunes
- Favoriser l'ouverture des jeunes sur le monde et sur autrui
- Accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Ces ambitions s'articulent par ailleurs avec le PIA (Programme d'Investissement d'Avenir) Jeunes, dans lequel la Ville s'investit depuis 2017 aux côtés des villes de Nantes, Saint Herblain, Rezé, Couëron et d'autres partenaires associatifs. Dans ce cadre, le collège orvaltais J. Rostand a pu être accompagné par la Maison des Adolescents dans une démarche de diagnostic sur le climat scolaire, et la Ville a partagé avec l'équipe éducative du collège la démarche portée sur le territoire autour de la prévention du harcèlement entre enfants ou entre jeunes (ceci créant un continuum entre primaire et collège).

Le Point Information Jeunesse (PIJ) d'Orvault est la structure de référence et de coordination des actions et partenariats développés en lien avec les établissements du secondaire :

- participation aux CESC
- permanences au sein du lycée
- sensibilisation au harcèlement dans toutes les classes de 5^e - collège J. Rostand
- accompagnement dans la recherche de stages (élèves de 3^{ème}) et proposition de stages sous forme de parcours au sein de la Mairie

Par ailleurs, afin de renforcer la visibilité sur les actions éducatives menées au sein du collège J. Rostand et des deux autres collèges de secteur, une rubrique « Collège » a été ajoutée dans la lettre d'information mensuelle dématérialisée adressée aux familles orvaltaises.

Perspectives :

Poursuite des actions partenariales avec le collège J. Rostand et le lycée N. Apert.
Notamment sur les ateliers menés au sein du collège sur les CPS.

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

LES TEMPS DE L'ENFANT

A- LES TEMPS SCOLAIRES

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés sur une organisation de temps scolaire sur <u>4,5 jours et 5 matinées</u> : Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :			
Établissements	Publics	Privés sous contrat	Total
Écoles maternelles	VIEUX CHENE PONT MARCHAND SALENTINE ÉMILE GIBIER FERRIERE BOIS ST LOUIS		6
Écoles élémentaires	VIEUX CHENE PONT MARCHAND SALENTINE ÉMILE GIBIER FERRIERE BOIS ST LOUIS		6
Écoles primaires (mat + élém)	BOIS RAGUENET		1
Établissements secondaires	Collège Jean ROSTAND Lycée Nicolas APPERT		2

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés sur une organisation de temps scolaire sur <u>4 jours</u> : Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :			
Établissements	Publics	Privés sous contrat	Total
Écoles maternelles			
Écoles élémentaires			
Écoles primaires (mat + élém)		Saint Joseph	1
Établissements secondaires			

B -LES TEMPS PERISCOLAIRES

1- Les temps périscolaires sur le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi (voire le mercredi matin si école ce jour-là)

Les temps périscolaires organisés et proposés dans le cadre du PEDT:
Le périscolaire développe un projet pédagogique en cohérence avec le PEDT et vise la continuité et complémentarité éducatives avec les projets des écoles. Ce projet précise les conditions d'accueil, indique les activités proposées et leur organisation dans des espaces adaptés, prend en compte les rythmes de l'enfant, les modalités de participation des enfants et des différents acteurs, et s'adapte aux besoins spécifiques de certains enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps

Créneaux horaires du périscolaire du matin au soir	Nature du temps périscolaire (accueil périscolaire, TAP garderie, mono activité...)	Lieux et locaux	Publics âges (ou classes)	Nom Structure Organisatrice (mairie, club, asso...)	Nom de la structure intervenante si différente de l'organisateur	Accueil Déclaré en ACM	
						N O N	O U I
11h45-13h45 16h30-17h30	Atelier de Loisir Educatif	Ecoles, BCD, ateliers, salle d'accueil périscolaire, autres équipements	CP-CM2	Ville d'Orvault			X
11h45-13h45 16h30-17h30	Atelier sans inscription	Ecoles, BCD, ateliers, salle d'accueil périscolaire, autres équipements	GS-CM2	Ville d'Orvault			X
11h45-13h45 16h30-17h30	Activité libre	Ecoles, BCD, ateliers, salle d'accueil périscolaire, autres équipements	PS-CM2	Ville d'Orvault			X

Des conventions sont-elles passées entre la municipalité et les organisateurs d'activités: OUI

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

Si OUI avec quels organisateurs ?

A ce jour, seuls les agents municipaux interviennent sur les temps périscolaires. Toutefois, la ville facilite la mise en place d'activités associatives extra-scolaires par le biais de conventions, en permettant que les enfants puissent être récupérés au sien de l'accueil périscolaire pour se rendre à l'activité associative.

Taux d'encadrement et qualification des intervenants respectent la réglementation en vigueur: OUI

La ville a déclaré les accueils périscolaires en ACM en 2017. Un effort supplémentaire est fait en maternelle avec un taux de 1 adulte pour 12 enfants au lieu de 1/14 autorisé.

Des activités périscolaires se déroulent dans des locaux scolaires : OUI

et plus particulièrement dans des salles de classes : OUI

Et si OUI, y a-t-il une charte de bonne utilisation des locaux scolaires? Si OUI merci de la joindre en annexe

Des matériels sont gérés de façon concertée entre scolaire et périscolaire ? OUI

si oui lesquels ? ouvrages de la BCD, matériel informatique, matériel de motricité...

Comment sont organisés les temps de transition et les transferts entre le scolaire et le périscolaire ?

Ils sont organisés site par site après concertation entre le responsable de site et la directrice ou le directeur de l'école.

Un protocole de transfert des enfants est-il rédigé : NON

Comment s'organisent les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) mises en place par les enseignants ?

Quelle articulation entre le périscolaire et les APC (contenu, organisation...) ?

Les échanges entre les différents acteurs permettent la coordination des différents créneaux horaires et des contenus afin d'éviter d'éventuelles redondances.

Commentaires sur l'organisation des temps périscolaires:

2 - Les temps d'activités périscolaires TAP/NAP

Organisez-vous des TAP/NAP ? OUI

Si OUI, Les TAP sont-ils inclus dans la déclaration Accueil Périscolaire? OUI

Les TAP sont-ils gratuits ? OUI

Les TAP ne sont pas facturés, par contre, étant intégrés à l'accueil périscolaire, les familles des enfants y participant sont facturées à la tarification des accueils périscolaires habituelle

https://www.orvault.fr/sites/default/files/calculateur_tarifs_2020_21_protege.xls

3 - Le Mercredi

Présentation des accueils et des activités éducatives organisés sur la journée du mercredi:

(Les accueils collectifs de mineurs développent également un projet pédagogique en cohérence avec le PEDT. Ce projet précise les conditions d'accueil, les activités proposées et leur organisation dans des espaces adaptés, prend en compte les rythmes de l'enfant, les modalités de participation des enfants et des différents acteurs, et s'adapte aux besoins spécifiques de certains enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps)

Créneaux horaires	Nature du temps (accueil de loisirs, mono activité, atelier famille...)	Lieux et locaux	Publics âges (ou classes)	Nom Structure Organisatrice (mairie, club, asso...)	Nom de la structure intervenante si différente de l'organisateur	Accueil Déclaré en ACM	
						N O N	O U I
11h45-18h30	Accueil de loisirs	Ecole élémentaire et maternelle du Vieux Chêne	3/12 ans	Ville d'Orvault			X
11h45-18h30	Accueil de loisirs	Ecole élémentaire et maternelle Emile GIBIER	3/12 ans	Ville d'Orvault			X
11h45-18h30	Accueil de loisirs	Ecole élémentaire et maternelle de la Ferrière	3/12 ans	Ville d'Orvault			X

Observations sur l'organisation du mercredi.

La situation décrite ci-dessus est valable pour les temps hors COVID. Depuis la mise en place des différents protocoles sanitaires et de la nécessité de ne plus mixer les différents groupes scolaires, toutes les écoles sont utilisées.

Des conventions sont-elles passées entre la municipalité et les organisateurs d'activités: NON

Si Oui avec quels organisateurs ?

Merci de joindre les documents de présentation et de communication aux enfants et parents

https://www.orvault.fr/sites/default/files/cab_a4_projet_educatif_2018-2022_loisirs_et_periscolaire_bat.pdf

<https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/ensemble-mobilisons-nous-pour-les-enfants-et-les-jeunes>

<https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/espace-famille/guide-familles>

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique
C- L'EXTRASCOLAIRE

Les temps extrascolaires organisés et proposés dans le cadre du PEDT:

(Les accueils de loisirs développent également un projet pédagogique en cohérence avec le PEDT. Ce projet précise les conditions d'accueil, les activités proposées et leur organisation dans des espaces adaptés, prend en compte les rythmes de l'enfant, les modalités de participation des enfants et des différents acteurs, et s'adapte aux besoins spécifiques de certains enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps). Les structures sont organisées selon un découpage territorial : secteurs Nord / Sud, afin de faciliter l'accès des familles aux ALSH.

Jours et Créneaux horaires de l'extrascolaire	Nature du temps extrascolaire (accueil de loisirs, mono activité, atelier famille...)	Lieux et locaux	Publics âges (ou classes)	Nom Structure Organisatrice (mairie, club, asso...)	Nom de la structure intervenante si différente de l'organisateur	Accueil Déclaré en ACM	
						N O N	O U I
Lundi au Vendredi – 7h45 à 18h30	Accueil de loisirs	Secteur Nord : ALSH implanté dans les locaux de l'école Vieux Chêne Ou Pont-Marchand Ou Bois Raguenet	3-12 ans	Mairie d'Orvault			X
Lundi au Vendredi – 7h45 à 18h30	Accueil de loisirs	Secteur Sud : ALSH implanté dans les locaux de l'école Emile Gibier Ou Ferrière	3-12 ans	Mairie d'Orvault			X

Observations sur l'organisation de l'extrascolaire:

Des conventions sont-elles passées entre la municipalité et les organisateurs d'activités: **NON**
 Si Oui avec quels organisateurs ?

FORMATION DES ACTEURS

Avez-vous identifié des besoins de formation ? si OUI lesquels ?

Des actions de formation sont-elles intégrées au PEDT ?

Existant (en cours ou réalisées) :

2 BAFD
 4 VAE BPJEPS
 40 animatrices et animateurs formés à CANOPé

Perspectives :

- Climat scolaire, sous l'angle de l'égalité filles-garçons Février 2022
- Les Arts comme moyen d'expression, de médiation. Exprimer/entendre/comprendre un avis, éveil du sens critique. Exprimer ses émotions. Mai 2022
- Escape-game, avec un focus sur PEGASE. Mars 2022
- Ateliers autour de la vidéo (de l'écriture d'un scénario au montage) et de la photo. Avril 2022
- L'accompagnement éducatif pendant le temps du repas à l'école
- développement de l'enfant et stratégies éducatives
- posture éducative et relation d'autorité
- Valeurs de la république et laïcité
- MAKATON
- CPS
- PIKAS

DEMANDE COMPLEMENTAIRE PLAN MERCREDI

Données Générales liées au Plan Mercredi (si différentes du PEDT)

Nom et Prénom de l'él(u) référent(e) : **CHABIRAND Armelle**

fonction : Adjointe - Déléguée à la culture & enfance jeunesse

adresse électronique : deej_jeunesse@mairie-orvault.fr

Nom Prénom du coordonnateur : **BOMPAS Mathieu**

téléphone : 02 51 78 33 00

adresse électronique : PEG@mairie-orvault.fr



durée du Plan Mercredi : la convention sera sur la même échéance que celle du PEDT

Organisation (cette organisation peut être actualisée annuellement par avenant)

Tableau de présentation des accueils collectifs de mineurs déclarés à la DSDEN service jeunesse engagement et sports, ouverts le mercredi et inscrits dans le Plan Mercredi (se référer au site caf.fr via le lien ci-dessous)

<https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-loire-atlantique/partenaires-locaux/vacances-loisirs/le-plan-mercredi>

Nom de l'accueil	Nom de la structure organisatrice (association, mairie,...) ¹	Horaires d'ouverture et de fermeture de l'accueil le mercredi	Adresse complète de l'accueil	Tranche d'âges du public accueilli	Numéro du dossier Caf (Numéro SIAS)
Accueil de loisirs de l'école maternelle Ferrière	Mairie	11h45 à 18h30	4, avenue de la Jeunesse 44700 ORVAULT	3-6 ans (enfants scolarisés en maternelle)	20-1733
Accueil de loisirs de l'école maternelle Vieux Chêne	Mairie	12h à 18h30	14, rue du Raffuneau 44700 ORVAULT	3-6 ans (enfants scolarisés en maternelle)	20-1733
Accueil de loisirs de l'école maternelle Pont Marchand	Mairie	11h45 à 18h30	26, rue du Pont Marchand 44700 ORVAULT	3-6 ans (enfants scolarisés en maternelle)	20-1733
Accueil de loisirs de l'école maternelle Emile Gibier	Mairie	11h45 à 18h30	4, rue des Pins 44700 ORVAULT	3-6 ans (enfants scolarisés en maternelle)	20-1733
Accueil de loisirs de l'école élémentaire Ferrière	Mairie	11h45 à 18h30	4, avenue de la Jeunesse 44700 ORVAULT	6-12 ans (enfants scolarisés en élémentaire + collège)	20-1733

(1) 1 Les organisateurs d'accueil collectif de mineurs doivent avoir téléchargé, sur leur onglet organisateur du logiciel TAM, leur projet éducatif actualisé

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

Accueil de loisirs de l'école élémentaire Vieux Chêne	Mairie	12h à 18h30	14, rue du Raffineau 44700 ORVAULT	6-12 ans (enfants scolarisés en élémentaire + collège)	20-1733
Accueil de loisirs de l'école élémentaire Pont Marchand	Mairie	11h45 à 18h30	26, rue du Pont Marchand 44700 ORVAULT	6-12 ans (enfants scolarisés en élémentaire + collège)	20-1733
Accueil de loisirs de l'école élémentaire Emile Gibier	Mairie	11h45 à 18h30	4, rue des Pins 44700 ORVAULT	6-12 ans (enfants scolarisés en élémentaire + collège)	20-1733

Nombre de places ouvertes (effectif total déclaré) le mercredi par commune dans les accueils déclarés et inscrits dans le Plan mercredi :

Nom de la commune A : Orvault

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 216

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 277

Nom de la commune B (en cas de projet intercommunal) :

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) :

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) :

Activités proposées dans les accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi :

- ☒ activités artistiques
- ☒ activités scientifiques
- ☒ activités civiques
- ☒ activités numériques
- ☒ activités de découverte de l'environnement
- ☒ activités éco-citoyennes
- ☒ activités physiques et sportives

Partenaires des accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi :

- ☒ associations culturelles
- ☒ associations environnementales
- ☒ associations sportives
- ☐ équipe enseignante
- ☒ équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- ☒ structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

Intervenants dans les accueils déclarés (en plus des animateurs) :

- ☒ intervenants associatifs rémunérés
- ☒ intervenants associatifs bénévoles
- ☒ intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- ☒ parents
- ☐ enseignants
- ☒ personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique
Engagements de la collectivité dans la charte qualité Plan Mercredi

La charte est disponible sur le site <http://planmercredi.education.gouv.fr/>

La collectivité s'engage à prendre en compte la charte qualité du Plan Mercredi et à tendre avec ses partenaires vers la satisfaction globale de ses critères

Pour chacun des 4 axes de la charte, veuillez présenter synthétiquement l'existant, et les perspectives d'évolutions sur la durée du plan mercredi

1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

L'existant :

La mise en cohérence des projets d'école avec les projets pédagogiques des accueils périscolaires (hors mercredi) est effective ; mais cette démarche au niveau du mercredi est plus contrainte, car la Ville organise sur son territoire 3 accueils de loisirs du mercredi (hors temps COVID) qui réunissent chacun des enfants venant de 2 à 3 écoles différentes. (Lors de la mise place des différents protocoles sanitaires, un ALSH est organisé dans chacune des 14 écoles.)

Une collaboration et des rencontres régulières ont lieu entre les directeurs d'école, le coordinateur des accueils du mercredi et les directeurs de structure autour du partage des locaux.

Quant aux instances de pilotage du PEDT, elles sont intégrées à celles du Projet Educatif Global (PEG) 2018-2022, pour plus de cohérence. Les coordinateurs des accueils périscolaires sont amenés à participer aux groupes de travail techniques et font le lien avec les équipes d'animation.

Perspectives :

La continuité des équipes sur les différents temps est déjà fortement engagée. Elle permet la structuration des temps d'accueil de l'enfant autour de personnes référentes, gages de stabilité et de sécurité affective et physique.

2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

L'existant :

La tarification progressive au taux d'effort et le fait de regrouper sur un seul et même accueil de loisirs des enfants provenant de plusieurs écoles (hors temps COVID) constituent des éléments clés pour favoriser la mixité sociale.

Concernant la relation aux familles, une communication régulière, par mailing et sur internet, est garantie.

Enfin, l'inclusion des enfants en situation de handicap fait l'objet d'une attention toute particulière : rencontre individuelle des familles et multi-acteurs, identification des besoins propres à l'enfant, mise en place des moyens nécessaires à l'accueil des enfants (dont renforcement des équipes en interne ou intervention de Handisup).

Les outils de partage et de suivi des projets d'accueil individualisés sont formalisés et largement utilisés et partagés.

Des malles pédagogiques spécifiques ont été constituées dans chaque ALSH. (Timer, casque anti bruits, tente pour s'isoler...)

Perspectives :

Un plan de formation spécifique pour soutenir les équipes d'animation dans leur pratique professionnelle.

Concernant la communication envers les familles, les équipes d'animations du mercredi sont en réflexion pour rendre cette communication encore plus efficiente, afin de permettre aux parents de

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique
mieux connaître les objectifs pédagogiques de l'accueil du mercredi et mieux partager avec eux les projets d'animation qui y sont développés.

3 Mise en valeur de la richesse des territoires

L'existant :

Les richesses culturelles, patrimoniales et environnementales du territoire sont des éléments intégrés dans la programmation des activités permettant ainsi aux enfants une meilleure compréhension de leur environnement et les aidant à y trouver leur place en tant que citoyen et usager. Ils ont donc accès aux salles de spectacles en tant que spectateurs ou comédiens, aux lieux d'exposition, à la médiathèque, au réseau des bibliothèques, aux salles sportives polyvalentes ou spécialisées, à la piscine, à la vallée du Cens...

Perspectives :

Poursuivre l'appropriation et la découverte de ces richesses culturelles et patrimoniales.

4 Le développement d'activités éducatives de qualité

L'existant :

Le biais principal reste la formation des équipes d'animation comme cité précédemment dans le cadre de la convention avec CANOPé qui s'ajoute aux formations de professionnalisation organisées par le CNFPT. Tous les agents ne pouvant pas participer à toutes les formations, des temps de transmissions sont organisés lors des réunions s'équipes afin d'en faire profiter le plus grand nombre.

Perspectives :

Organiser les plannings de certains agents détenant des compétences particulières, à fort potentiel éducatif, en leur permettant de mettre en place des cycles d'activités dans d'autres structures que celle de rattachement.

Reconduction de la convention avec CANOPé en septembre 2021.

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

ANNEXES au dossier PEDT et éventuellement Plan Mercredi

Liste des annexes :

- Les conférences du PEG : <https://www.youtube.com/watch?v=ozOyQzd5MVs>
- Guide « éducation et parentalité » https://www.orvault.fr/sites/default/files/education_et_parentalite_-_le_guide_web_0.pdf
- Le volet Jeunesse du PEG : https://www.orvault.fr/sites/default/files/cab_a4_projet_educatif_2018-2022_jeunesse_bat.pdf
- Le volet Loisirs et accueils périscolaires du PEG :
https://www.orvault.fr/sites/default/files/cab_a4_projet_educatif_2018-2022_loisirs_et_periscolaire_bat.pdf
- Calculateur tarifs 2020-2021 :
https://www.orvault.fr/sites/default/files/calculateur_tarifs_2020_21_protege.xls
- Communication aux familles :
 - o <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/espace-famille/guide-familles>
 - o <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/ensemble-mobilisons-nous-pour-les-enfants-et-les-jeunes>
- Camet de route citoyen

Date :

Signature du représentant de la collectivité

Formulaire à retourner par messagerie électronique à :

- DSDEN service Jeunesse Engagement et Sports : pe144@ac-nantes.fr
- DSDEN Division de l'Organisation Scolaire : dos1-44@ac-nantes.fr
- CAF de Loire-Atlantique : pole-conseil-partenaires.cafnantes@caf.cnafmail.fr

Si l'envoi excède 5 Mo, nous vous invitons à utiliser une plateforme de transfert

